

RÉALISATION DE LA SECTION AÉRIENNE ET DE LA GARE AÉRIENNE PARC DES EXPOSITIONS - LIGNE ROUGE - LIGNE 17

ILE DE FRANCE

Réalisation de la section aérienne et de la gare aérienne Parc des Expositions de la ligne rouge (ligne 17) du réseau de transport public du Grand Paris.

Le tronçon Le Bourget RER / Le Mesnil-Amelot de la ligne 17 du réseau de transport public du Grand Paris s'étend sur une longueur d'environ 19,5 kilomètres et s'insère principalement en site urbain dense, en site en cours d'urbanisation et en site aéroportuaire.

Il débute, au sud, à l'arrière gare du Bourget-RER (non incluse) et se termine, au nord, à l'arrière gare du Mesnil-Amelot (incluse).

Il comprend une section aérienne d'environ 5,1 km entre la commune de Gonesse et la commune de Tremblay-en-France.

LES MISSIONS :

- Base MOE
- SGP – Société du Grand Paris

LES COMPÉTENCES :

- Economie de la construction

ROLE :

- Cotraitant

 **Architecte :** Dietmar Feichtinger

 **Surface :** 5,1 km

 **Durée de l'opération :** n.c.

MOA :



 **Montant travaux :** 204 M€ HT

 **Honoraires MOE :** n.c

 **Avancement :** Livré en 2030

